

Séance du 2 novembre 2022

Délibération n°2022_24 (Annule et remplace la délibération n° 2022_16)

L'an deux mille vingt-deux, le deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 octobre 2022

Etaient présents : SAËS Philippe, TOPALOV Todor, LABOULAIS Monia, BREUSSIN Joël, DESPAGNET Guillaume, DULAURIÉ Jérémy, HENNOTE Stéphanie, LARGEAU Brigitte, DANDRÉ Fabien, ROMIEU Tanguy et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : DESTRUHAUT Thierry, RENARD Jeanne et ROTH Odile.

Objet : Remplacement des bulles de l'éclairage public

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un nouveau devis du SYDEC pour le remplacement des bulles d'éclairage public. Ce devis fait état d'une augmentation qui porte la participation de la collectivité à 6 565 €. De fait, la délibération en date du 8 septembre 2022 actant une participation de la collectivité de 5 748 € et un transfert de 6000 € du chapitre 21318 au chapitre 2041582 devient caduque. Aussi, Monsieur le Maire présente à l'approbation du Conseil municipal les montants suivants :

- Montant estimatif HT :	24 057 €
- Subvention Sydec :	11 788 €
- Subvention État :	5 704 €
- Collectivité :	6 565 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le remplacement des trente bulles de l'éclairage public,
- décide que la collectivité participe à hauteur de 6 565 €,
- décide de transférer 7 000 € du chapitre 21318 au chapitre 2041582.

Pour extrait conforme,

Saint Martin d'Oney, le 7 novembre 2022

Le Maire, Philippe SAËS

